

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 28 JUILLET 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay le jeudi 28 juillet 2022 à 11h00 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillères, Marie-Claude Labelle et les conseillers Pierre Gravel Jean-Pierre Allard et Guy Bruneau

Sous la présidence du maire Michel Chouinard. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, le maire déclare la séance ouverte. Il est 11h00.

2022-07-01

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Dépôt et adoption des états financiers 2021
- 3) Nomination d'un vérificateur-auditeur pour l'année 2022
- 4) Programme d'aide et entretien du réseau routier local 2021
- 5) Levée de la séance

Adoptée

2022-07-02

2. DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2021

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Marie-Claude
Et d'adopter à l'unanimité :

D'accepter les États financiers pour l'année 2021 préparés et déposés par la firme Mayer Millaire et associés cpa Inc.

Adoptée

2022-07-03

3. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR-AUDIT POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Guy Bruneau
Et d'adopter à l'unanimité :

Que la municipalité nomme de la firme Mayer Millaire et associés cpa Inc., vérificateur-auditeur pour l'exercice financier de 2022.

Adoptée

.2022-07-04

4. PROGRAMME D'AIDE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - 2021

ATTENDU QUE Le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 167 456 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021

ATTENDU QUE Suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

ATTENDU QUE La compensation annuelle allouée à la Municipalité de Lac-Saguay vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Pierre Gravel appuyé par Jean-Pierre Allard

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'attester la véracité des frais admissibles encouru totalisant 244,739\$ au cours de l'année 2021 sur des routes locales de niveau 1 et 2 incluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Adoptée

2022-07-05

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité

Adoptée

Que la séance du conseil soit terminée et levée à

Michel Chouinard, maire

Richard Gagnon, directeur général

Je, Michel Chouinard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chouinard, maire